

# Mairie de ROUVILLE

Département de l'Oise  
Arrondissement de SENLIS  
Canton de NANTEUIL LE HAUDOIN



10 rue René Delorme – 60800 ROUVILLE  
03.44.87.17.45  
mairie.rouville@wanadoo.fr

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

### Elections Sénatoriales

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à 19 h, le conseil municipal de la commune de ROUVILLE légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HAUDRECHY, maire.

#### Etaient présents :

Mesdames Bénédicte BONNOT, Dominique GONCALVES et Stéphanie PETIT.

Messieurs Pascal BONACCORSI, Jean-Pierre DEMARET, Pascal DOMART

Formant la majorité des conseillers municipaux en exercice.

**Absent excusé :** Messieurs Jean-Pierre CHEVALLIER, Fabrice CREMOUX et Julien MOMMELE.

**Pouvoir de :** Monsieur Jean-Pierre CHEVALLIER à Madame Dominique GONCALVES ;  
Monsieur Julien MOMMELE à Monsieur Jean-Pierre DEMARET ;  
Monsieur Fabrice CREMOUX à Monsieur Jean-Pierre HAUDRECHY.

**Secrétaire de séance :** Bénédicte BONNOT.



#### **0 : Désignation d'une ou d'une secrétaire de séance**

Madame Bénédicte BONNOT se propose et c'est à l'unanimité des membres présents qu'elle est nommée secrétaire de séance.

#### **1 : Elections sénatoriales : élections du délégué titulaire et des délégués suppléants**

Monsieur le maire rappelle que le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes qui sont présents lors de cette séance. Sont ainsi désignés : pour les aînés : Mme GONCALVES et M. DEMARET et pour les plus jeunes : Mme PETIT et M. BONACCORSI.

Dans l'arrêté de la préfecture de l'OISE du 26 mai dernier, il est indiqué que la commune de ROUVILLE doit désigner un délégué titulaire et 3 délégués suppléants, élus séparément et sans débat au scrutin majoritaire à deux tours.

#### **Élection du délégué titulaire**

Mme GONCALVES et M. HAUDRECHY se portent candidats à ce poste.

Les conseillers municipaux votent à bulletin secret et les résultats de ce vote, sur 10 votes exprimés - 7 personnes présentes et 3 pouvoirs, sont les suivants :

Madame GONCALVES : 3 voix

Monsieur HAUDRECHY : 7 voix

C'est à la majorité absolue que monsieur HAUDRECHY est nommé délégué titulaire, élu au premier tour du scrutin. Il n'est pas nécessaire de procéder à un second tour.

### **Élection des délégués suppléants**

Mesdames GONCALVES et BONNOT ainsi que monsieur DEMARET se présentent.

Ils sont élus tous les trois à 10 voix chacun au premier tour du scrutin. Il n'est pas nécessaire non plus d'effectuer un second tour.

Les candidats ayant obtenus le même nombre de suffrages, c'est l'âge qui détermine l'ordre du rang de cette élection, le plus âgé est élu premier délégué suppléant et ainsi de suite.

Madame GONCALVES est élue 1<sup>ère</sup> déléguée suppléante, suivi de monsieur DEMARET et de madame Bénédicte BONNOT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Une seconde réunion de conseil municipal est fixée à l'issue de cette séance.